



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22147946

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

02 DEC. 2022

Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0740 971 914**

Nom

(en entier) : **SUPERBE**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **5000 Namur, rue J. Saintraint 10**

Objet de l'acte : ERRATUM de la publication de la constitution - OBJET

Aux termes de l'acte reçu par Pierre-Yves Erneux, notaire associé à Namur, le 24 décembre 2019, a été constituée la société à responsabilité limitée "SUPERBE", par l'effet d'une scission partielle, publié par extrait à l'Annexe au Moniteur belge, sous la numéro 2020-01-21 / 0012252.

Cette publication comporte une erreur, en page 6 où, sous le titre "Objet", est repris le paragraphe relatif au siège.

L'objet de la société étant ce qui suit, tel que mentionné dans l'acte de constitution:

"3.1.La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers :

- la création, le développement, la commercialisation et la gestion de produits relatifs au Web et au Print plus souvent formalisés autour des objets connectés et particulièrement spécialisée dans la création d'expériences dans les domaines culturel et artistique. Le Web englobe la création, le développement, la commercialisation et la gestion de sites web. La société pourra assurer la réalisation technique d'un site ainsi que toutes les démarches liées à l'administration de ce site (par exemple, sans que cette liste soit exhaustive, la réservation d'un nom de domaine et d'adresses email, l'hébergement du site, son référencement, les statistiques liées à l'utilisation du site, etc.). le Print englobe la création, le développement et la commercialisation de produits graphiques tels que, sans que cette liste soit exhaustive, les logotypes, les dépliants commerciaux, les cartes de visite, les plaquettes, les affiches, les panneaux, les annonces, les posters, les imprimées d'édition (brochures, livres, catalogues, magazine, etc.), le packaging (pochettes, boîtes, etc.) l'illustration, l'impression, etc ;

- la conception, la fabrication, la transformation et la commercialisation de tous objets, produits articles manufacturés ou non, documents, licences dans les domaines de l'aménagement intérieur et extérieur, de l'informatique, du e-commerce, de la téléphonie, du multimédia et de la bureautique ;

- la conception, la vente et la mise à disposition d'applications informatiques ;

- la diffusion, la conception et la vente de publicités ou produits publicitaires, l'organisation de manifestations ou d'événements ;

- la gestion et la livraison de stocks, de matériels et de marchandises ;

- et toutes fonctions de consultance et/ou de services liées aux domaines pré rappelés, le conseil la formation, l'expertise technique et l'assistance, la prestation de service et l'intervention en tant qu'intermédiaire dans les domaines précités.

3.2.La société peut accomplir de manière générale toutes les opérations industrielles, commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet.

3.3.Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

3.4.Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions."

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME :

Déposé en même temps: expédition, statuts initiaux

Pierre-Yves Erneux, notaire associé à Erpent.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).